

La prise en charge des aides auditives dans le panier de soins Complémentaire santé solidaire en 2021¹

Jusqu'au 20 ^{ème} anniversaire et/ou en cas de cécité						
Code de facturation	Type de prothèse auditive*	Tarif de responsabilité (TR)	Régime obligatoire (60%)	Part Complémentaire santé solidaire (40%)	Forfait Complémentaire santé solidaire en sus du TR	Prix de vente maximum**
2325120	Aide auditive de classe I, oreille droite	1 400,00 €	840,00 €	560,00 €	0,00 €	1 400,00 €
2337749	Aide auditive de classe I, oreille gauche	1 400,00 €	840,00 €	560,00 €	0,00 €	1 400,00 €
2307926	Aide auditive de classe II, oreille droite	1 400,00 €	840,00 €	560,00 €	0,00 €	1 400,00 €
2369117	Aide auditive de classe II, oreille gauche	1 400,00 €	840,00 €	560,00 €	0,00 €	1 400,00 €

A partir du 20 ^{ème} anniversaire						
Code de facturation	Type de prothèse auditive*	Tarif de responsabilité (TR)	Régime obligatoire (60%)	Part Complémentaire santé solidaire (40%)	Forfait Complémentaire santé solidaire en sus du TR	Prix de vente maximum**
2392530	Aide auditive de classe I ou de classe II, oreille droite	400,00 €	240,00 €	160,00 €	400,00 €	800,00 €
2341840	Aide auditive de classe I ou de classe II, oreille gauche	400,00 €	240,00 €	160,00 €	400,00 €	800,00 €

¹ Arrêté du 27 décembre 2018 relatif aux conditions de prise en charge et à la tarification sociale sur les aides auditives applicables aux bénéficiaires de la protection complémentaire en matière de santé

Avis relatif à la tarification des aides auditives visées à l'article L. 165-1 du code de la sécurité sociale

Piles pour aides auditives						
Code de facturation	Type de prothèse auditive*	Tarif de responsabilité (TR)	Régime obligatoire (60%)	Part Complémentaire santé solidaire (40%)	Forfait Complémentaire santé solidaire en sus du TR	Prix de vente maximum**
2356882	Piles sans mercure 10 ou équivalent (B/6), dans la limite de 10 paquets par année	1,50 €	0,90 €	0,60 €	0,00 €	1,50 €
2356907	Piles sans mercure 312-marron ou équivalent (B/6), dans la limite de 7 paquets par année	1,50 €	0,90 €	0,60 €	0,00 €	1,50 €
2332976	Piles sans mercure 13-orange ou équivalent (B/6), dans la limite de 5 paquets par année	1,50 €	0,90 €	0,60 €	0,00 €	1,50 €
2317149	Piles sans mercure 675-bleue ou équivalent (B/6), dans la limite de 3 paquets par année	1,50 €	0,90 €	0,60 €	0,00 €	1,50 €

* : Chaque aide auditive est accompagnée d'une prestation initiale et de l'ensemble des prestations de suivi.

** : Ce montant inclut la prise en charge du premier embout, de la ou des premières piles ainsi que de l'adaptation et du suivi.

Dans les DOM, les coefficients de majoration applicables aux tarifs de responsabilité sont également applicables aux montants pris en charge par la Complémentaire santé solidaire.

Codes prestations applicables depuis le 1^{er} janvier 2021 en audiologie :

Type d'assuré	Aide auditive classe I Gauche	Aide auditive classe I Droite	Aide auditive classe II Gauche	Aide auditive classe II Droite	Piles	Accessoires
Tout assuré couvert par une complémentaire santé	P1G	P1D	P2G	P2D	PIL	APA
Bénéficiaire de la C2S	P2G	P2D	P2G	P2D	PIL	APA